

La CGPM pilier pour une gestion durable des pêcheries méditerranéennes.

AINOUCHE Nawel : Chef d'équipe démersale

Division pêche

ainouchenawel09@gmail.com

Les pays du bassin méditerranéen partagent un espace commun restreint caractérisé par une grande biodiversité marine, qui confère à l'activité de la pêche un caractère multi-spécifique. La durabilité de cette activité dépend de nombreux facteurs, notamment ceux liés au mode d'exploitation : type d'engins utilisés, sélectivité de l'engin de pêche, effort de pêche, les périodes et zones de pêche...etc. Dans ce sens, la Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée (CGPM) ou « General Fisheries Commission for the Mediterranean (GFCM) » œuvre pour l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et se présente comme l'organisme de gestion des pêches dont le principal objectif est d'évaluer les ressources, de promouvoir : le développement, la conservation, la gestion et l'exploitation rationnelle des ressources marines ainsi que le développement durable de l'aquaculture en Méditerranée et en mer noire. La CGPM a le pouvoir d'adopter des recommandations pour la conservation et la gestion des pêches dans son domaine de compétence et active en étroite collaboration avec les projets régionaux de la FAO (CopeMed II, MedSudMed, AdriaMed, EastMed). La mise en œuvre de sa politique et de ses activités est menée par l'intermédiaire du Secrétariat de la CGPM qui est responsable de la planification et de l'exécution des activités politiques et techniques à travers ses organismes.

La zone de compétence de la CGPM couvre la Méditerranée, la mer noire et les eaux intermédiaires. Au total, la commission compte 27 pays adhérents y compris l'union européenne répartis sur 30 sous régions géographiques (GSAs) (Figure 1).

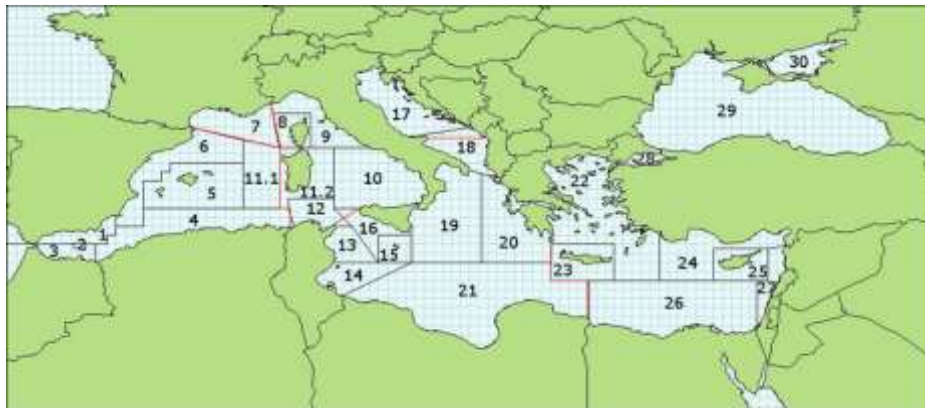


Figure 1. Zone de gouvernance et Sous- région de la CGPM.

Sur le plan organisationnel, la CGPM est dotée de quatre comités chacun subdivisé en un ou deux groupes de travail ayant des fonctions spécialisées. Ceci est nécessaire pour coopérer efficacement dans le traitement des aspects pluridisciplinaires tels que les pêcheries multi spécifiques, zone de fermeture de la pêche, les considérations bioéconomiques, environnementales ainsi que le contrôle de l'effort de pêche. Ces comités sont :

- Comité de l'aquaculture (CAQ),
- Comité scientifique consultatif (CSC),
- Comité de conformité (COC)
- Commission de l'administration et des finances (CAF)

Dans le domaine de la pêche, la CGPM s'attache à enrichir sa base de données et collecter des informations concernant les stocks prioritaires en Méditerranée notamment leur biologie, exploitation, les pêcheries...etc. La présentation de ces données par aire géographique se fait durant les groupes de travail. Il est à signaler que le plus souvent les stocks, en l'absence de frontière naturelle, sont considérés comme étant partagés entre deux ou plusieurs sous régions géographiques (GSA), les évaluations sont traitées de manière conjointe dans le cadre des projets sous régionaux de la FAO.

La méthodologie ainsi que les résultats des évaluations sont discutés durant les intersessions en présence d'experts méditerranéens pour valider et approuver l'évaluation. Pour chaque stock présenté, des recommandations en matière de gestion sont alors proposées notamment concernant l'effort de pêche et les pays seront tenus de les mettre en application.

Si les données sont insuffisantes ou la méthodologie est jugée non appropriée au stock en question, l'évaluation est considérée alors comme préliminaire et le niveau d'exploitation du stock ainsi que le niveau de l'effort de pêche ne sont pas pris en considération pour tirer des recommandations de gestion.

L'Algérie (GSA 04) adhérente à la CGPM depuis 1967, intègre cette dynamique et participe aux comités scientifiques consultatifs (SAC) (SCSA, SCSi, SCESS et SCMEE), ainsi qu'au comité d'aquaculture (CAQ).

Dans le domaine de l'évaluation des ressources, les chercheurs du CNRDPA sous la tutelle des ministères chargés de la pêche (Ex Ministère de la Pêche et des Ressources Halieutiques MPRH, et Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche MADRP) participent régulièrement aux groupes de travail d'évaluation des ressources pélagiques (WGSSP) et démersales (WGSDS) de la CGPM. Lors de ces rencontres annuelles, les évaluations des espèces prioritaires de la CGPM sont présentées. Depuis l'année 2011, les évaluations présentées concernent les stocks partagés de la mer d'Alboran (Espagne, Maroc et Algérie) de petits pélagiques (*Engraulis encrasicolus* et *Sardina pilchardus*) et d'espèces démersales (*Parapenaeus longirostris*, *Mullus barbatus* et *Merluccius merluccius*) réalisées dans le cadre des groupes de travail du projet sous régional FAO-CopeMedII.